

Sud
Rail

FRET SOLIDAIRES

2016, Fret SNCF veut supprimer encore près de 500 cheminots !

Un budget 2016 qui précipite la chute !

La SNCF communique sur une suppression de 1 400 emplois dans l'entreprise mais en vérité, ce sont 1 800 emplois que la direction veut supprimer en 2016 dans l'EPIC Mobilités.

Comme le montre un rapport remis aux organisations syndicales, afin de pouvoir assurer les travaux prévus en 2016, il aurait fallu réaliser près de 1 169 embauches, mais la direction ne va en réaliser que 350 ! Pour le reste, ça sera le recours à la sous-traitance afin de faire des gains massifs de productivités.

Pour fret SNCF, les patrons ont fixé la barre à 500 suppressions en 2016 !

Dans la continuité de l'ensemble des budgets depuis la création de Fret SNCF, c'est la continuité dans la gestion purement financière de Fret.

Après une année 2015 qui a vu les effectifs de Fret fondre d'encre près de 500 agents, nos chers dirigeants remettent le couvert pour 2016,

- 500 agents, soit encore près de 8%.

Inconscients et Dangereux !

N'importe quel agent du terrain à Fret SNCF fait aujourd'hui le constat qu'il est de plus en plus dur de faire le travail en toute sécurité. Alors envisager de supprimer encore 8% des effectifs, c'est inconscient et dangereux et cela démontre le mépris pour la situation réelle des conditions de travail des agents.

Pour SUD-Rail, il est nécessaire que, du haut de leurs tours d'ivoire, nos dirigeants prennent enfin conscience de la situation du terrain et revoient leur budget pour 2016... Il en va de la santé et de la sécurité des agents !

Des suppressions... mais pas d'informations au CE !

Comme à son habitude, la direction de Fret se refuse à communiquer au comité d'entreprise le détail de ce qu'on peut appeler un véritable plan de licenciement à Fret SNCF, C'est inacceptable ! SUD-Rail continue à proposer (sans succès à ce stade) aux autres O.S. que le comité d'entreprise dépose plainte contre la direction pour délit d'entrave !

Avec un tel management en place, c'est aussi

PENDANT CE TEMPS-LÀ
AU SIÈGE DE LA SNCF...



Formations Conduite à Fret ...circulez, y a rien à voir !

Durant toute l'année 2008, beaucoup de cheminots ont dû subir la mise en place de la branche Fret au sein de l'EPIC SNCF, durant cette année 2008, le néo-président G.Pepy, pour rassurer ces cheminots et leurs organisations syndicales, a pris envers le corps social cheminot plusieurs engagements quant au maintien de Fret à l'intérieur de la SNCF, sur le maintien des parcours professionnels des agents qui auraient été « transféré » dans cette nouvelle branche de l'entreprise, proposant aux agents de conduite un « contrat tripartite » qui leur garantirait une évolution de carrière similaire et des « passerelles » entre le Fret et le Voyageurs. Dans les années qui ont suivi, sous l'impulsion des organisations syndicales dont SUD-Rail, sur chaque bassin d'emplois, des parcours professionnels pour les agents de conduite ont été élaborés afin que chaque agent puisse bénéficier d'un déroulement de carrière qui respecte les mêmes règles, garanties par l'entreprise... Jusqu'en 2016.

En 2016, un arbitrage de la direction quant à la réalisation des formations Tractions, « suspendues au Fret et prioritaires au Voyageurs » vient faire voler en éclat ces promesses patronales et vient gravement porter atteinte à l'équité devant le parcours professionnel de l'ensemble des agents de conduite.

Cet arbitrage vient détruire les passerelles promises, c'est inacceptable, des solutions existent face à des arbitrages incompréhensibles et partisans.

SUD-Rail est intervenu à la direction nationale pour exiger le respect des garanties données.

La direction de la Traction, après avoir insisté sur le fait que Fret (*ça en dit long sur l'état d'esprit*) n'avait pas respecté ses engagements en 2015 (*donc on est puni !*) accepte de lâcher un peu de lest et va autoriser des formations Fret, au compte-goutte... si Fret trouve des formateurs et des CTT... En gros, démerdez vous, belle mentalité, elle est où l'entreprise intégrée ?!

Somain encore attaqué

Bons petits soldats, la direction de la DFCA avait déjà ambitionné dès juin 2015 un projet qui permettra à Fret SNCF d'atteindre les -500 agents pour 2016. Juste un petit détail pour eux, le président du CHSCT de Somain a, comme par hasard, omis d'informer les membres du CHSCT concerné, ce qui a eu pour conséquence une communication en tous sens, engendrant un risque accru de RPS pour les agents rescapés des vagues successives de restructurations.

Ce n'est que le 11 février 2016 après une réunion extraordinaire du CHSCT et un Droit d'Alerte que le président confirme :

- Qu'une étude est en cours sur l'**arrêt** pur et simple **du tri** à Somain.
Cela pourrait être effectif dès **le 15 juin 2016**.
- Sur les frais de structure, il indique sa volonté de créer **un seul B.C.U** sur la plateforme Nord-Pas-de-Calais, dans un délai inférieur à **18 mois**.
- Qu'une **étude** est également en cours pour les **CRML** de Somain.

Le président confirme donc son **entrave** au fonctionnement du **CHSCT**.

L'intersyndicale, **SUD-Rail**, CGT, UNSA après les phases de communication et d'interpellation des élus, met tout en œuvre pour construire le rapport de force indispensable à la défense des projets de redynamisation du site de Somain, et c'est tous ensemble, **cheminots, élus et population** que nous allons nous mobiliser pour faire échouer la direction dans sa volonté de démanteler le triage de Somain. Garder l'activité de tri sur le site est le seul moyen d'assurer l'avenir de nos emplois et l'avenir du FRET ferroviaire sur la région Nord-Pas-de-Calais.

Les patrons des entreprises de fret ferroviaire... n'ont honte de rien !

Début Février , les patrons des entreprises privées de Fret Ferroviaire ECR, Europorte avec Guillaume Pépy et le patron de l'UTP ont signé une lettre ouverte au gouvernement pour les alerter sur l'état du Fret Ferroviaire dans le pays.

Jusque-là rien de scandaleux, même si après avoir défendu la réforme ferroviaire, ils demandent maintenant à l'Etat de trouver une solution pour le réseau.

Mais c'est après que ça se gâte, d'abord ce qui sonne comme un avertissement pour le gouvernement, si on écoute ces patrons, le décret socle de la future CCN ne doit pas être trop protecteur car cela : « *"risque de se traduire par un renchérissement des coûts de production du fret ferroviaire ..."* ». En clair, laissez-nous faire du dumping social ! Ça a le mérite de la continuité quand il s'agit des patrons privés, mais pour le président de la SNCF qui s'exprime en même temps sur une

« convention de haut niveau ».. ça la fout mal !

Mais ça ne s'arrête pas là, ces pourfendeurs du monopole et apôtres de la libre concurrence, qui ont fait condamner Fret SNCF à plus de 40M€ d'amende pour avoir, entre-autres, bénéficier d'aides gouvernementales viennent maintenant sans complexe tendre la main à la subside publique !

**L'hypocrisie n'a pas de limite,
mais de qui se moque t'on !**

**A Fret SNCF, on ne respecte pas les
décisions d'entreprise !**

Même si la direction a du dialogue social plein la bouche, la réalité est toute autre. Dans les faits, elle n'accorde pas la moindre place

au dialogue et le comportement des dirigeants du fret en dit long sur le respect qu'ils portent aux cheminots, à leurs représentants ,voire même à la signature des dirigeants de la SNCF.

Preuve en est, l'engagements récent de la direction nationale lors d'une réunion au siège de la SNCF et d'une DCI unitaire quant à l'application de dispositions d'entreprises (RH0910). SUD-Rail a alors exigé de nos dirigeants qu'ils interviennent pour mettre en conformité leurs paroles et leurs actes en rappelant l'activité Fret à ses devoirs. Condamnée en appel par la justice sur son application et la proratisation des garanties collectives sur le nombre de PR à attribuer depuis des années, la direction du Fret se refuse toujours d'appliquer les attendus de ce jugement au-delà de la DFCA. Soyons très concret, il s'agit bien de rétablir l'équité et la justice pour des agents qui subissent de plein fouet les tests des apprentis sorciers du ferroviaire et il s'agit aussi de respecter des mesures que la direction « Corporate » comme on dit, valide...

**Pour le respect des textes réglementaires et des signatures de l'entreprise, dans l'activité fret,
on croirait déjà être hors GPF et filialisé ...**

Parcours professionnel remis en cause malgré les garanties de l'entreprise et de Pépy, notations tronquées malgré les textes et directives d'entreprise mais aussi de la justice, et maintenant, la direction du Fret a décidé aussi de ne pas respecter la signature de l'entreprise en bas des protocoles électoraux... En effet, selon la direction Fret, l'application de l'article 4 du protocole DP ne les concerne pas, et ce, à l'appui d'une explication totalement absurde qui revient à dire que le Fret n'est pas concerné par un accord d'entreprise qui cadre les instances et ne dispose pas d'établissements de production... les cheminots qui produisent le Fret apprécieront !

Cette explication est disponible et écrite, c'est totalement ubuesque, ils sont devenus fous !

ASSEZ !
de mensonges
d'hypocrisie
de promesses
de parolotes
de trahisons
de lâcheté
...



CONTRÔLONS **LES NÉGOCIATIONS**

Convention Collective :

Un décret socle bien loin des attentes des travailleurs du rail !

Le 17 Février, le ministère a transmis aux organisations syndicales l'avant projet de « décret socle », base de négociations du volet « organisation du travail » de la future convention collective et pour ceux qui pouvaient penser, qu'en pleine responsabilité, le ministère tiendrait ses promesses de la loi du 4 Aout, c'est la douche froide ! Avec une première proposition de décret socle de ce niveau, le gouvernement fait le choix de ne pas fâcher les patrons de l'UTP et fait clairement le choix d'un bas (voire très bas) 1er niveau de concertation !

Un projet de décret qui nie la sécurité ferroviaire !

Pas une seule fois dans les 34 articles que contient le projet de décret socle, la notion de sécurité ferroviaire n'est abordée et prise en compte dans ce que le gouvernement fixe pour être la base du régime de la durée du travail du personnel des entreprises ferroviaires.

Une concertation avec le gouvernement qui s'annonce difficile !

Dans le courrier d'accompagnement du ministère, celui-ci fixe la méthode de concertation avec les organisations syndicales et annonce, cette fois-ci officiellement, que le décret socle serait entériné le 15 Avril après la saisie du conseil d'état avec une version « définitive » le 15 Mars.

Un décret socle qui, à ce stade, acte le dumping social dans la branche ferroviaire !

Dans les 34 articles du projet de décret socle (*disponible auprès de vos délégués SUD-Rail*) on trouvera pêle-mêle et cette liste n'est pas exhaustive :

la remise en cause de la stabilité des tableaux de service avec des modifications possibles jusqu'à 1h de la prise de service.

Une perte significative de repos, sur le nombre et sur la durée et pour l'ensemble des métiers et des catégories de personnel

Une absence de dispositions particulières pour le personnel sédentaire (*hors filière transport-mouvement*)

Une absence complète de garanties sur le nombre de repos doubles minimal, sur le nombre de week-end, sur le nombre de congés ainsi que sur les dimanche.

Une adaptation du taquet du 19/6 à plus ou moins 4h pour le porter vers un 22h/5h pour les roulants.